**UFR DE DROIT**

**Année 2022/2023**

Modalités DE contrôle DES CONNAISSANCES

délivrance des diplômes

du parcours Droit Science Politique

**ADOPTEES EN CONSEIL D’UFR LE 16 JUIN 2022 ET APPROUVEES EN CFVU LE 30 SEPTEMBRE 2022**

La faculté de droit de l'Université d'Artois organise un parcours de formation conduisant à la délivrance du diplôme national de licence en droit, sanctionné par l'octroi de 180 crédits européens (ECTS). La faculté de droit délivre le diplôme intermédiaire de DEUG de droit, sanctionné après l’obtention des 4 premiers semestres du cursus par l'octroi de 120 crédits européens (ECTS), sur demande de l'intéressé (votée au CEVU du 16 Octobre 2009). Le diplôme de licence est acquis par la validation des 6 semestres du cursus du grade.

**Les jurys :**

Un jury de semestre est associé à chaque semestre du parcours. Le jury de semestre se réunit par parcours dans lequel ne peuvent siéger que des enseignants intervenants dans ce parcours. Un jury de grade a pour mission d’examiner individuellement les résultats des étudiants à l’échelle de l’ensemble du parcours ou d’une partie de celui-ci.

**Les missions du jury de semestre :**

*Validation du semestre*

Le jury de semestre est compétent pour la validation du semestre considéré. Ce dernier peut être acquis soit par la validation de toutes les unités d’enseignements constitutives, soit par une procédure de compensation automatique basée sur la moyenne des UE. Le jury peut attribuer des points de jury qui s’ajoutent à la moyenne générale calculée du semestre. La validation d'un semestre entraîne l'octroi de la totalité des crédits européens qui y sont attachés.

*Validation des unités d’enseignements*

Chaque unité d'enseignements de chaque semestre est validée par l'obtention de la moyenne dans chaque élément constitutif de l'unité d'enseignements. Les éléments constitutifs de chaque unité d'enseignements se compensent au sein de chaque unité d'enseignements.

La validation de chaque unité d'enseignement entraîne l'obtention de la totalité des crédits européens qui y sont attachés.

Une unité d'enseignements validée est définitivement capitalisée.

Sont aussi capitalisables les éléments constitutifs de chaque unité d'enseignements dont la valeur en crédits européens est également fixée. L’étudiant peut renoncer à la capitalisation d’un élément constitutif. Il doit en faire la demande par écrit à l’administration (voté au conseil d’UFR le 10/11/2016), au plus tard six semaines après le début des cours du semestre concerné. La seconde session annule et remplace la première.

Toute unité d'enseignements est dotée d'un coefficient proportionnel à sa valeur en crédits européens.

Tout élément constitutif d'une unité d'enseignement est doté d'un coefficient proportionnel à sa valeur en crédits européens.

**Les missions du jury de grade :**

Les missions du jury de grade se situent à plusieurs niveaux :

* Bilan individuel annuel au terme de la 1ère et de la 2ème année avec possibilité de rattrapage d’un semestre par l’attribution de points de jury.
* Bilan au vu de l’ensemble du parcours de l’étudiant au sein de l’université en cas de réorientation ;
* Validation des UE manquantes : à toutes étapes d’observation le jury de grade peut rattraper une ou plusieurs UE non acquises en validant à l’étudiant les crédits européens correspondants ;
* Délivrance du diplôme intermédiaire (à la demande de l’étudiant) ;
* Délivrance du diplôme de grade.

**Les mentions :**

Les mentions sont attribuées aux semestres sur la base de la moyenne des notes obtenues aux UE et au grade sur la base de la moyenne des résultats aux UE de l’ensemble du parcours. A une moyenne générale comprise entre 12 et 13,99 /20 est associée la mention assez bien, entre 14 et 15,99/20 la mention bien et entre 16 et 20/20 la mention très bien.

**Les bonus :**

(modifié par décision du CEVU du 5 octobre 2007).

* 1. L’étudiant peut suivre des enseignements « bonus » non porteurs de crédits européens. La note « bonus Nb »est la note obtenue à l’enseignement bonus. Lorsque l’étudiant suit plus d’un enseignement bonus, la note la plus élevée est retenue pour le calcul du bonus.

L’inscription du bonus se fera au début de chaque semestre ; aucun changement ne sera pris en compte lors de la période des examens. Par ailleurs, il ne sera pas possible d’affecter une note bonus d’un semestre sur un autre semestre (spécialement pour les AJAC)

* 1. Les points supérieurs à 10 /20 sont retenus pour le calcul du bonus.
  2. Le taux de bonus b est compris entre 0 et 5%

**Table de Conversion**

|  |  |
| --- | --- |
| Note sur 20 | % de Bonus |
| 20 | 5 % |
| 19 | 4,5 % |
| 18 | 4 % |
| 17 | 3,5 % |
| 16 | 3 % |
| 15 | 2,5 % |
| 14 | 2 % |
| 13 | 1,5 % |
| 12 | 1 % |
| 11 | 0,5 % |
| 10 | 0 % |

* 1. Il est calculé de la manière suivante : B(%) = Nb-10

200

*Exemple* : une note de bonus de 18/20 pondérera la moyenne de l’étudiant de 0.04 :

4 % = 18 -10

200

La moyenne Mb de l’étudiant, pondérée par le bonus, résulte du calcul suivant :

Mb = ∑ points du semestre coefficientés x (1+ B)

∑ des coefficients

*Exemple* : un étudiant a obtenu un ensemble de points de 147 sur 300 (soit une moyenne de 9.8/20) et une note de bonus de 18/20 (soit un taux de bonus de 4%).

Mb = 147 x (1+ 0.04) = 10.192

15

* 1. La pratique du bonus est limitée au niveau licence.
  2. Le bonus est calculé semestriellement et appliqué aux deux semestres de l’année universitaire. Il s’applique aux deux sessions d’examens.
  3. Le bonus n’est valable que pour l’année universitaire au cours de laquelle l’enseignement a été suivi.

**Progression dans le parcours :**

L'étudiant qui a validé l'ensemble des semestres antérieurs du parcours pourra s'inscrire dans le semestre supérieur. La poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. Aucune inscription (administrative et pédagogique) en Licence 3 (semestres 5 et 6) n’est toutefois autorisée si les deux semestres de l’année L1 ne sont pas validés. La compensation est organisée entre deux semestres d'une année pédagogique c'est-à-dire S1-S2, S3-S4, S5-S6. L'inscription dans les semestres pairs n'est pas conditionnée par la validation des semestres impairs. Dans le cas où l’étudiant aurait 2 semestres non validés dans son parcours, il ne peut valider le semestre suivant que s’il a au préalable validé un des semestres manquants. L'inscription de l'étudiant dans un semestre du cursus du grade s'effectue dans l'ordre pédagogique défini par le parcours ; l'inscription dans deux semestres non successifs, n'est possible que dans la procédure de rattrapage où il est permis à l'étudiant de se réinscrire dans un semestre antérieur non validé.

**Sessions d'examens :**

Toutes les épreuves bénéficient de deux sessions d’examens.Les dates de ces sessions sont communiquées aux étudiants en début d’année avec le calendrier des cours et examens.

**Modalités de contrôle des connaissances :**

Le contrôle de connaissances s'effectue soit par un contrôle continu soit par un examen terminal écrit ou oral. En ce qui concerne les sessions de rattrapages, le principe suivant est retenu :

**Pour les sessions de rattrapage des semestres 1, 2, 3, 4, 5, 6 de la Licence :**

* Les matières assorties d’un TD seront évalués par un **écrit de 3 heures**
* Les notes obtenues dont la moyenne est supérieure à 10 en contrôle continu **sont définitivement capitalisées**
* Les matières évaluées par un écrit de 1H ou de 2H en session 1 seront évaluées par **un écrit de 1 H**
* Pour les matières pour lesquelles un oral en session 1 est prévu, le titulaire du cours pourra organiser un écrit de 1H ou maintenir un oral

Dans les matières pour lesquelles un oral est prévu par les MCC, l’enseignant a la possibilité de substituer une épreuve écrite de 1H si l’effectif est supérieur à 80 étudiants.

**Récapitulatif** des modalités de contrôle des connaissances, des coefficients et des crédits européens attachés aux unités d'enseignements et à leurs éléments constitutifs.

**1er semestre :**

## Unité d’enseignements 1 : Les savoirs fondamentaux - 4 matières - ECTS 22-coefficient 10,25

- **Introduction historique au droit** : CM 36 h / TD 10 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H pour le CM - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1

**- Introduction au droit civil** : CM 36 h / TD 15 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H pour le CM - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

**- Droit constitutionnel I :** CM 36 h  / TD 15 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H pour le CM - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

- **Vie politique française** : CM 24 h

Evaluation par un examen terminal écrit de 2H- ECTS 4 coefficient 1.75

**Unité d’enseignements 2 : Méthodologie universitaire - 2 matières - ECTS 2 – coefficient 1.5**

**- Méthodologie de droit privé** : TD 10 h

Evaluation par un contrôle continu - ECTS 1 coefficient 0.75

- **Méthodologie de droit public** : TD 10 h

Evaluation par un contrôle continu - ECTS 1 coefficient 0.75

**Unité d’enseignements 3 : Compétence transversale et d’ouverture - 4 matières - ECTS 6 – coefficient 3.25**

**- Culture générale en français ou culture générale en anglais** : CM 24h

Évaluation par un examen terminal écrit de 2 h– ECTS 2 coefficient 1

- **Organisation judiciaire** : CM 24h

Evaluation par un examen terminal écrit de 2h – ECTS 2 coefficient 1

- **Langue vivante étrangère appliquée au droit** : CM 24 h / TD 10 h

Evaluation du CM par un examen terminal écrit de 2h - ECTS 1 coefficient 0.75

Evaluation du TD par une contrôle continu - ECTS 1 coefficient 0.5

**2ème semestre :**

## Unité d’enseignements 4 : Les savoirs fondamentaux - 4 matières - ECTS 18 – coefficient 8.5

**- Droit constitutionnel II** : CM 36 h / TD 15

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H pour le CM - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

- **Histoire des Institutions modernes** : CM 36 h / TD 10 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H pour le CM - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1

**- Introduction à la Science politique** : CM 24 h / TD 15h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 2H - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

- **Méthodologie TD** 6H - sans ECTS non évaluée

### Unité d’enseignements 5 : Compétences transversales et d’ouverture - 4 matières - ECTS 11 – coefficient 6

- **Droit civil des personnes et de la famille** : CM 36 h

Evaluation par un contrôle terminal écrit de 2h - ECTS 3 coefficient 2

- **Philosophie du droit** : CM 24 h

Evaluation par un contrôle terminal écrit 2h - ECTS 3 coefficient 1,5

**- Relations internationales** : CM 24 h

Evaluation par un contrôle terminal écrit de 2h - ECTS 3 coefficient 1,5

**-Langue Vivante Etrangère** :TD 10H

Evaluation par un contrôle continu - ECTS 2 coefficient 1

## Unité d’enseignements 6 : Préprofessionnalisation ECTS 1 - coefficient 0.5

## conférences 3h- examen QCM

**3eme semestre :**

**Unité 7 : Savoirs fondamentaux 2 matières assorties de TD ECTS 12 – coefficient 6**

**- Droit administratif général 1** CM 36 h / TD 15h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H pour le CM - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

**- Sociologie politique** CM 24 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 2h - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

**Unité 8 : Approfondissement - 5 matières - ECTS 15 – coefficient 7.5**

- **Droit civil (obligations contractuelles)** CM 36 h

Evaluation du CM par un examen terminal oral - ECTS 3 coefficient 1.5

*-* **Droit pénal général (la loi et l’infraction**) CM 36 h

Evaluation du CM par un examen terminal oral - ECTS 3 coefficient 1.5

- **Organisation administrative des territoires** CM 24h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 1H - ECTS 3 coefficient 1.5

**- Droit institutionnel de l’union européenne** CM 24 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 2H - ECTS 3 coefficient 1.5

- **Histoire des institutions publiques de l’antiquité** CM 24h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 2H - ECTS 3 coefficient 1.5

**Unité 9 : Culture disciplinaire et compétences transversales - 2 matières - ECTS 2 – coefficient 2.5**

**Problème du monde contemporain en anglais** CM 24h ou **Problème du monde contemporain en français** CM 24h

Evaluation du CM par un Examen terminal écrit 2h- ECTS 1 coefficient 1,5

- **Langues vivantes étrangères** TD 10h

Evaluation du TD par un contrôle continu – ECTS 1 coefficient 1

**Unité 10 : unité de préprofessionnalisation - 1 matière - ECTS 1 – coefficient 1**

**- Informatique (PIX droit)** TD 12h

examen pratique 1H30 – ECTS 1 coefficient 1

**4ème semestre :**

**Unité 11 : Savoirs fondamentaux - 3 matières dont 2 assorties de TD - ECTS 15 – coefficient 8**

**- Droit administratif général 1** CM 36 h / TD 15h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

**- Histoire des institutions publiques contemporaines** CM 24h / TD 15h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

**- sociologie politique 2** CM 24h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H- ECTS 3 coefficient 2

**Unité 12 : Approfondissement - 3 matières - ECTS 9 - coefficient 5**

- **Droit civil (obligations extra-contractuelles)** CM 36 h ou **Droit pénal général (la responsabilité et la peine)** CM 36 h

Evaluation du CM par un contrôle oral- ECTS 3 coefficient 2

- **Finances publiques** CM 24 h

Evaluation du CM par un contrôle terminal oral - ECTS 3 coefficient 1,5

- **Institutions Internationales** CM 24 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 1H - ECTS 3 coefficient 1.5

**Unité 13 : Compétences transversales et d’ouverture - 2 matières - ECTS 4 – coefficient 3**

- **Langue vivante étrangère** CM 24 h / TD 10 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 2H - ECTS 1 coefficient 1

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 1 coefficient 1

- **Argumentation et rhétorique** - TD 12 h ou **informatique** TD 12h

Evaluation au contrôle continu - ECTS 2 coefficient 1

**Unité 14 : unité de préprofessionnalisation - ECTS 2** **– coefficient 1**

Conférences 4h – Evaluation en contrôle continu sur la base d’un rapport écrit sur le projet professionnel.

**5ème semestre :**

**Unité 15 : Savoirs fondamentaux - 3 matières dont 2 assorties de TD - ECTS 15 – coefficient 7.5**

**- Politiques publiques** CM 36 h / TD 15h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

***- 2 cours de 36h dont 1 assorti de TD (au choix) :***

- **Droit administratif des biens 1** - CM 36 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H - ECTS 3 coefficient 1.5

*-* **Droit des libertés fondamentales** CM 36 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H - ECTS 3 coefficient 1.5

**- TD de droit administratif des biens 15h** ou **TD de Droit des libertés fondamentales 15h**

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

**Unité 16 : ouverture au droit privé - 2** **matières au choix - ECTS 6 – coefficient 3**

***- 2 cours au choix parmi les trois matières suivantes :***

- **Droit civil des biens** CM 36 h

Evaluation du CM par un examen terminal oral - ECTS 3 coefficient 1,5

*-* **Droit du commerce et de l’entreprise** CM 36 h

Evaluation du CM par un examen terminal oral - ECTS 3 coefficient 1,5

***-* Droit des relations individuelles de travail** CM 36 h

Evaluation du CM par un examen terminal oral - ECTS 3 coefficient 1,5

**Unité 17 : Spécialité - 3 matières - ECTS 9 – coefficient 4.75**

**- Droit fiscal** CM 24 h

examen terminal écrit une heure ECTS 3 coefficient 1,5

- **Histoire des idées politiques** CM 24h

examen terminal oral - ECTS 3 coefficient 1,75

- **Langue vivante étrangère** CM 12 h

examen terminal écrit 2 h  - ECTS 3 coefficient 1,5

**6ème semestre :**

**Unité 18 : Savoirs fondamentaux - 3 matières dont 2 assorties de TD - ECTS 15 – coefficient 7.5**

**- Doctrines politiques contemporaines** – CM 36h / TD 15h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H - ECTS 3 coefficient 1.5

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

***- 2 cours de 36h dont 1 assorti de TD (au choix) :***

- **Droit administratif des biens 2** - CM 36 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H - ECTS 3 coefficient 1.5

*-* **Droit international public** CM 36 h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 3H - ECTS 3 coefficient 1.5

**- TD de droit administratif des biens 2 15h** ou **TD de Droit international public** **15h**

Evaluation du TD par un contrôle continu- ECTS 3 coefficient 1.5

**Unité 19 : Approfondissement – 3 matières – ECTS -7 – coefficient 3.75**

**- Politique comparée** – CM 24h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 2H - ECTS 3 coefficient 1.25

**- Introduction au droit de l’environnement** CM 24h

Evaluation du CM par un contrôle écrit de 1H - ECTS 2 coefficient 1.25

- **Droit des contrats spéciaux** CM 36 h ou **Droit des sociétés** CM 36 h ou **Droit des relations collectives du travail** CM 36 h

examen terminal oral - ECTS 2 coefficient 1.25

**Unité 20 : Spécialité - 3 matières - ECTS 7 – coefficient 3.5**

**- Droit matériel de l’union européenne** CM 24H

examen terminal écrit 1h - ECTS 3 coefficient 1,25

**- Histoire de l’administration** CM 24h

examen terminal écrit 1h - ECTS 3 coefficient 1,25

- **langue vivante étrangère** TD 10 h

Evaluation au contrôle continu – ECTS 1 coefficient 1

**Unité 21 : préprofessionnalisation – ECTS 1 – coefficient 0.5**

Présentation orale par l’étudiant de son projet professionnel (projet, voie d’accès, présentation des fonctions et missions, adéquation du projet avec le profil personnel,…) devant un jury - Projet professionnel - ECTS 1, coefficient 0.5

# **REGIME DES EXAMENS CONCERNANT LES ETUDIANTS SALARIES OU INSCRITS DANS UN DOUBLE CURSUS OU EN ENJAMBEMENT**

Le régime salarié concerne les étudiants exerçant une activité rémunérée à temps complet ou partiel, qui cotisent à la Sécurité Sociale. L’étudiant sera reconnu « salarié » s’il est inscrit administrativement en tant que tel et s’il a déposé au secrétariat un certificat d’exercice et un emploi du temps certifiés par l’employeur.

L’étudiant inscrit en double cursus devra justifier d’une inscription dans une autre formation.

L’étudiant en enjambement passera, en session 1, des épreuves orales en lieu et place des épreuves de contrôle continu ; en session 2, il passera l’épreuve écrite commune à l’épreuve de contrôle terminal.

## \* Semestre 1

Les matières suivantes feront l’objet, à la première session, d’un examen terminal oral :

* TD méthodologie de droit privé
* TD méthodologie de droit public
* TD Langue vivante étrangère appliquée au droit
* TD Introduction au droit civil
* TD Droit constitutionnel 1
* TD introduction historique au droit

**\* Semestre 2**

Les matières suivantes feront l’objet, à la première session, d’un examen terminal oral :

* TD introduction à la science politique
* TD droit constitutionnel 2
* TD histoire des institutions modernes
* TD de langues vivantes étrangères
* TD de méthodologie

## \* Semestre 3

Les matières suivantes feront l’objet d’un examen terminal oral :

* TD sociologie politique
* TD droit administratif général 1
* TD langues vivantes étrangères
* TD informatique PIX Droit

**\* Semestre 4**

Les matières suivantes feront l’objet, à la première session, d’un examen terminal oral :

* TD droit administratif général 2
* TD histoire des institutions publiques contemporaines
* TD langue vivante étrangère
* TD argumentation et rhétorique ou informatique

## \* Semestre 5

Les matières suivantes feront l’objet, à la première session, d’un examen terminal oral :

* TD Politiques publiques
* TD droit administratif des biens 1
* TD droits des libertés fondamentales

**\* Semestre 6**

Les matières suivantes feront l’objet, à la première session, d’un examen terminal oral :

* TD doctrines politiques contemporaines
* TD droit administratif des biens 2
* TD droit international public
* TD Langue vivante étrangère